

Faits d'actualité

J. D.

Volume 20, numéro 3, 1952

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103236ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103236ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

D., J. (1952). Faits d'actualité. *Assurances*, 20(3), 103–107.
<https://doi.org/10.7202/1103236ar>

Faits d'Actualité

par

J. D.

La fondation de l'Insurance Institute of Canada.

103

L'*Insurance Institute of Canada* vient d'être fondé. Le 18 septembre, le conseil s'est réuni à Montréal. Bientôt, le bureau s'organisera à Toronto. Ainsi est né un organisme dont on espère beaucoup dans le domaine des assurances. Déjà fonctionnait un *Insurance Institute* à Montréal, à Toronto, à Winnipeg et à Vancouver. Le nouvel organisme servira de lien entre ceux qui existent déjà. Il aura pour objet d'uniformiser les méthodes d'enseignement, d'établir des standards, de décerner des diplômes reconnus dans tout le pays. Et ainsi, l'enseignement de l'assurance au Canada recevra un essor dont il a grand besoin. Les assureurs en paieront les frais. Nous espérons qu'ils seront généreux et qu'avec l'aide des pouvoirs publics, ils obtiendront le résultat si longtemps recherché: mettre à la disposition des jeunes les moyens d'obtenir la formation technique dont l'industrie de l'assurance a tant besoin.

Félicitons donc ceux à qui le mérite de l'initiative revient et, avec Monsieur Paul Filion, président de l'Institut de Montréal, souhaitons que l'on parvienne bientôt à un *standard of academic qualifications leading to a recognized degree*.

La semaine de prévention des incendies.

Du 5 au 11 octobre, comme chaque année, on a parlé de prévention des incendies, au milieu de l'indifférence géné-

rale. Dans notre pays, les immeubles brûlent, les forêts flambent et les gens grillent sans que personne d'autre que les fonctionnaires chargés de la compilation des statistiques, les pompiers et les assureurs s'en émeuvent. Brûler semble aussi normal qu'aimer, souffrir ou mourir. En dix ans, de 1941 à 1951, il y a eu 534,575 incendies au Canada, 4,087 personnes sont mortes, brûlées vives, et 15,000 autres ont été blessées. Tout cela laisse indifférents de braves gens qui ne veulent pas se rendre compte de ce qu'ils pourraient faire s'ils se donnaient simplement la peine de réfléchir et d'agir. Il y aurait peu à faire, mais il faudrait qu'on le veuille. Et cela est bien difficile quand on n'a pas subi le feu, ce dur poème de cendres et d'or. Rien n'y fait: conseils, recommandations, ordonnances, règlements, tout est pour les autres, tant que devant les décombres on n'a pas compris, mais un peu tard, que l'incendie n'est pas une menace lointaine.

Le gouvernement fédéral a émis cette année une autre proclamation, dont nous extrayons les suggestions suivantes:

« 1° — All dwellings, public buildings, stores, warehouses, factories, farms, mines and forests be carefully inspected by their occupants and all conditions likely to cause or promote the spread of fire be removed.

« 2° — All theatres, hotels, hospitals and other institutional buildings be inspected and provision made for all changes necessary to protect the occupants in case of fire.

« 3° — Fire drills be held for the children in all schools, for inmates of all institutions, and for the employees in all factories, in order that a greater degree of safety be ensured by acquainting the occupants with the best and most expeditious mode of exit in time of danger.

« 4° — Special instruction on the subject of fire prevention be given by the teachers and by municipal officials in the

schools and that such appropriate literature as may be made available be distributed to the pupils.

« 5° — Federal, Provincial and Municipal authorities endeavour, by means of public meetings, the press, radio broadcasts, specially prepared motion pictures or otherwise as may to them seem most fit, to impress upon the citizens the national importance of protecting life, property and natural resources from loss by fire. »

Souhaitons que certains répondent à cet appel et qu'ainsi on fasse un pas en avant dans la voie de la prévention: voie étroite comme celle de la vertu. Mais ne pourrait-on souhaiter également que les vœux cessent de n'être que des vœux, que les gouvernements fassent autre chose que d'émettre des proclamations et qu'ils s'organisent pour que leurs désirs deviennent des réalisations. Pour cela, il faudrait passer des vœux aux actes. L'initiative privée et les assureurs en particulier ne manqueraient pas de tendre la main aux pouvoirs publics vraiment prêts à agir par des mesures coercitives. Une des premières nous paraîtrait, pour les gouvernements intéressés, d'appliquer la règle de responsabilité qui existe actuellement, mais dont l'incendie ne sent pas tout le poids. Quand il s'éveillera aux conséquences de son imprudence ou de sa faute, le public sera sûrement plus attentif aux conseils de prudence que lui donnent chaque année de braves fonctionnaires, confortablement installés dans leur fauteuil et des assureurs qui n'ont d'autres moyens d'action que d'augmenter les tarifs. Tant qu'on ne voudra pas faire le nécessaire pour convaincre, on assistera à des hécatombes et à des sinistres dont la répétition et l'importance vont croissant.

The Dominion Board — Its objects and functions.

Au-dessus de l'assurance « Board », c'est-à-dire des syndicats d'assureurs (C.U.A., Western Canada Under-

writers Association, etc.)¹ il y a le *Dominion Board*, ce super-syndicat qui agit comme un lien entre des organismes isolés. C'est de lui que viennent les directives, les mots d'ordre, qui orientent les initiatives des syndicats qui, à un palier différent, exécutent. Nous avons cru longtemps que la *Canadian Underwriters' Association* était l'autorité suprême dans les provinces de Québec et d'Ontario. Par un retour en arrière, comme on en voit au cinéma, la C.U.A. n'est plus qu'un grand exécutant.

Monsieur J. H. Harvey est le président du puissant consortium. Il a récemment expliqué son fonctionnement. Donnons ici un extrait de son discours prononcé devant les membres de l'*Ontario Fieldmen's Association*. Il indique l'objet et la fonction de l'organisme de contrôle:

« The aims and purpose of the Dominion Board of Insurance Underwriters are set out in print in that Association's Constitution.

They are as follows, and I quote:

a) *To initiate improvements and economies in the methods and practice of conducting the business of insurance, so that the operations of the Companies may be more efficiently conducted and better service rendered to the insuring public.*

b) *To encourage harmony and the maintenance of sound underwriting principles and the observance among its Members of a spirit of loyalty to obligations.*

c) *To supervise and control commission and brokerage terms.*

d) *To supervise and control general rate levels.*

¹ Nous mettons à part naturellement les « *Underwriters' Conference* » qui réunissent les sociétés d'assurance indépendantes en des groupements moins cohésifs et coercitifs, mais assez efficaces. Ils sont, en somme, à un palier au-dessous, si l'on peut dire, au point de vue de la tarification.

e) *To conserve and promote the general interests of its Members.*

f) *To supervise all territorial Tariff Insurance Underwriters' Associations, or other organizations which may come within the scope of its jurisdiction, and to be vested with authority to carry into effect any regulations which may be deemed necessary in the conduct of such supervision of matters affecting the general interests of its Members, and in no way limiting the generality of the foregoing:*

107

i) *To promulgate, supervise and control policy forms and wordings and underwriting practices to the end that the greatest degree of uniformity in forms, wordings and practices may be achieved throughout Canada.*

ii) *To establish and maintain a department of research on all matters appertaining to the business of insurance.*



Et voilà l'organisation qui contrôle les initiatives des syndicats d'assureurs qui, au Canada, règlent la tarification et les relations d'assureurs à agents.